UPPERROOM

Port-Au-Prince Haïti, WI,55, Santo 11, Route de la Croix-Des-Bouquets
Tels : (+509) 3887-8228, 3744-1410
Courriel : upperroomworshipinc@gmail.com
« FORMER, ADORER, TRANSFORMER »

RÈGLEMENT OFFICIEL URR

Salle de Répétition

Public Chrétien

Entrée en vigueur : Janvier 2026 (si Dieu le permet)

1. Objet et vocation de la salle

1.1. La salle de répétition d'UPPERROOM est mise à disposition du public chrétien dans un cadre strictement encadré, afin de soutenir :

- Les groupes de louange, chorales et équipes musicales chrétiennes ;
- La préparation de services, concerts, programmes spirituels ou événements chrétiens.

1.2. La salle demeure avant tout un espace consacré, soumis à une éthique chrétienne, à une discipline stricte et au respect de la vision d'**UPPERROOM**.

2. Public autorisé

2.1. Peuvent solliciter l'utilisation de la salle :

- Chorales d'église ;
- Groupes de louange chrétiens ;

- Ministères musicaux chrétiens ;
- Worship teams
- Équipes de préparation spirituelle ou artistique chrétienne.

2.2. Sont exclus :

- Les activités profanes, politiques ou idéologiques ;
- Les usages contraires à la foi chrétienne ;
- Toute activité non déclarée ou ambiguë.

3. Demande, validation et réservation

3.1. Toute utilisation est soumise à :

- Une demande préalable (formulaire / message officiel) ;
- La validation écrite par **UPPERROOM** (Responsable de Salle ou Comité).

3.2. La demande doit préciser :

- Le nom du groupe/ministère ;
- Le responsable légal ou spirituel ;
- L'objectif de la séance ;
- La date, l'horaire et la durée souhaitée ;
- Le nombre approximatif de participants.

3.3. Aucune utilisation n'est autorisée :

- Sans validation ;
- Sans créneau confirmé ;

UPPERROOM

- En dehors des horaires fixés.

4. Priorité et caractère exceptionnel

4.1. Les activités internes d'**UPPERROOM** sont toujours prioritaires.

4.2. L'ouverture au public est :

- Un service, non un droit ;
- Conditionnée à la disponibilité de la salle ;
- Révocable à tout moment en cas de besoin interne.

5. Encadrement obligatoire

5.1. Toute séance publique doit se dérouler :

- En présence d'un Responsable de Salle UPPERROOM ou
- Sous la supervision d'un représentant mandaté.

5.2. Le public n'a jamais accès libre :

- Aux clés ;
- Aux codes ;
- Aux zones techniques sensibles.

6. Forfait, participation et conditions financières

6.1. L'utilisation de la salle est soumise à un forfait défini par **UPPERROOM** (voir grille officielle).

6.2. Le forfait peut inclure :

- La mise à disposition de la salle ;
- L'utilisation partielle ou totale du matériel ;
- La présence ou non d'un technicien.

6.3. Le paiement ou l'accord financier doit être validé avant la séance.

6.4. Une caution peut être exigée selon :

- La durée ;
- Le type de matériel utilisé ;
- Le profil du groupe.

7. Matériel et règles techniques

7.1. Le matériel appartient exclusivement à **UPPERROOM / UPPERROOM Sound Company**.

7.2. Il est strictement interdit :

- De modifier les réglages techniques ;
- De déplacer ou brancher des équipements lourds ;
- D'accéder à la console sans autorisation.

7.3. Toute manipulation technique se fait :

- Par un technicien d'UPPERROOM, ou
- Sous sa supervision directe.

UPPERROOM

7.4. En cas de dommage, perte ou mauvaise manipulation :

- La responsabilité du groupe utilisateur est engagée.

8. Discipline, comportement et éthique

8.1. Sont exigés :

- Respect mutuel ;
- Langage approprié ;
- Attitude conforme à la foi chrétienne.

8.2. Sont strictement interdits :

- Alcool, drogues, substances illicites ;
- Violences verbales ou physiques ;
- Comportements déplacés ;
- Musique, paroles ou attitudes contraires à l'éthique chrétienne.

8.3. Le volume sonore doit respecter :

- Les limites fixées par **UPPERROOM** ;
- Le voisinage ;
- Toute instruction donnée pendant la séance.

9. Propreté et état des lieux

9.1. La salle doit être rendue :

- Propre ;
- Rangée ;
- Dans l'état initial.

9.2. Il est interdit de :

- Manger sur le matériel ;
- Laisser des déchets ;
- Quitter les lieux sans contrôle final.

9.3. Un état des lieux rapide peut être effectué avant et après la séance.

10. Accès, sécurité et responsabilité

10.1. Les utilisateurs sont responsables :

- Des personnes présentes ;
- Du respect du règlement ;
- De tout incident survenu pendant leur créneau.

10.2. Toute sortie non autorisée du matériel est strictement interdite.

10.3. En cas de non-respect :

- La séance peut être interrompue immédiatement ;

UPPERROOM

- L'accès futur peut être refusé sans justification supplémentaire.

11. Annulation, suspension et retrait d'autorisation

11.1. **UPPERROOM** se réserve le droit :

- D'annuler une réservation (force majeure, priorité interne) ;
- De suspendre une séance en cours ;
- De retirer définitivement l'accès à un groupe.

11.2. Aucun dédommagement n'est exigible en cas de manquement au règlement.

12. Acceptation du règlement

12.1. Toute utilisation implique :

- Lecture ;
- Compréhension ;
- Acceptation totale du présent règlement.

12.2. Un formulaire d'engagement ou une signature peut être exigé.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

UPPERROOM